



## **EXTENSION DES COMPTES ANNUELS SELON „SWISS SPORT GAAP“**

L'association Swiss Olympic demande à tous ses membres, de produire les comptes annuels selon des critères de présentation et d'évaluation uniformes et a créé le standard pour la présentation des comptes annuels « **Swiss Sport GAAP** ». Nous nous sommes occupés intensivement avec ce standard et avons déjà modifié beaucoup de critères. Mais avec le software de finance actuel une implémentation complète n'est pas possible. Nous envisageons de progresser de manière pragmatique en appliquant déjà pour les comptes annuels de 2016 les exigences qui sont réalisables avec des efforts raisonnables.

Nous envisageons d'introduire les critères manquants avec une nouvelle solution pour notre comptabilité.

Les comptes annuels selon « Swiss Sport GAAP » devraient contenir en plus du bilan et du compte des pertes et profits les documents suivants :

- Compte du flux des capitaux
- Compte sur les modifications des capitaux des fonds et d'organisation
- Annexes
- Compte-rendu de productivité

Ces documents seront enregistrés sur notre site internet sous le registre « FSE / Assemblée des délégués ».

Si la FSE envisage de bloquer des moyens financiers pour des projets ou manifestations importantes, elle pourra créer des fonds affectés à ces buts et aussi de les dissoudre. Les conditions suivantes devront être respectées.

- La création d'un fonds nécessite une décision de l'Assemblée des délégués.
- Pour chaque fonds affecté à un but précis la fédération doit créer un règlement y relatif.
- Les capitaux nécessaires pour les buts des fonds doivent figurer dans les comptes comme avoirs avec une affectation précise.
- La dissolution d'un fonds nécessite une décision de l'Assemblée des délégués.
- Les prescriptions pour la présentation des comptes de ces fonds doivent être respectées.

Depuis plusieurs années nous connaissons le fonds „Mitropa-Cup“. Pour la présentation des comptes 2016, le comité central propose de créer deux nouveaux fonds, le fonds « Echecs populaires » et le fonds « Optimisation du processus administratif pour le ressort « finances » ». Ceci a pour but de mettre en réserve les fonds qui permettront de réaliser ces projets dans les meilleurs délais.

Comme exigé par „Swiss Sport GAAP“ nous demandons à l'Assemblée des délégués d'autoriser la création des nouveaux fonds et d'accepter les 3 règlements de fonds.